

COMMUNE DE  COTTENS

N° 1 – mai 2023

INFORMATIONS COMMUNALES

Comptes 2022

Infos utiles 4 | Assemblée communale 5 | L'agenda local 43

| www.cottens-fr.ch

INFOS IMPORTANTES

Répartition des dicastères 2021–2026

Gabriel Nussbaumer Syndic
Administration générale, personnel, communication, information, relations avec les sociétés
Mobile 079 348 19 36

Claude Magnin Vice-syndic
Aménagement du territoire, constructions, cadastre, mesurations, terres communales, forêts
Mobile 079 705 80 08

Jean-Claude Bernold Conseiller communal
Eaux usées, voirie, routes communales, mobilité
Mobile 077 269 07 05

Marie-Claude Clerc Conseillère communale
Finances, impôts, santé, affaires sociales, home, intégration, naturalisations
Mobile 077 426 54 90

Yves Nicolet Conseiller communal
Eau potable, sécurité et protection de la population, service du feu, cimetière
Mobile 078 770 17 07

Marc-Antoine Sauthier Conseiller communal
Bâtiments communaux, évacuation et traitement des déchets, environnement, énergie, animation, chemins pédestres
Mobile 079 606 67 84

Jean-Bernard Siggen Conseiller communal
Enseignement obligatoire, formation, AES, petite enfance, bibliothèque, culture, sport, loisirs, jeunesse
Mobile 079 308 57 42

Système d'alarme et d'information de la Commune de Cottens

SMSup permet à la Commune de Cottens d'informer largement et rapidement sa population.

Dans notre dernier bulletin communal de décembre 2022, l'administration communale vous informait qu'elle allait mettre en place l'intégration d'un champ d'inscription sur notre site internet afin de permettre à toute citoyen-ne habitant la commune de recevoir des informations importantes et/ou urgentes via la plateforme SMSup. C'est chose faite depuis fin janvier 2023! Vous pouvez donc vous inscrire en vous rendant sur notre site internet.

Afin de recevoir ces sms d'informations, nous remercions chacune et chacun de s'inscrire sur la plateforme se trouvant sur le site internet de la commune.

Cette inscription se fait de manière sécurisée et contrôlée par l'administration. Ainsi seul-e-s les habitant-e-s de Cottens pourront recevoir les infos importantes et/ou urgentes de la Commune de Cottens.

NB: Cette récolte de données ne sera utilisée que pour cette application. Par ailleurs, vos données ne seront pas employées à des fins marketing, selon confirmation de l'entreprise SMSup.

Si vous quittez la commune, vous voudrez bien informer la commune afin que nous retirions votre numéro de cette plateforme.

L'Administration communale

iSarine

La Sarine se digitalise et souhaite offrir un nouvel instrument d'information innovant permettant d'améliorer la communication entre autorités et habitant-e-s.

Cette application donne un moyen de communication supplémentaire aux autorités pour informer rapidement la population.

Informations et téléchargement de l'Application au moyen du QR-code ci-contre.



LE MESSAGE DU SYNDIC

Chères citoyennes, chers citoyens, chères habitantes, chers habitants de Cottens

Une organisation cybernétique!

Certaines et certains d'entre vous qui liront cette première phrase continueront à parcourir ce texte car ils ne sauront pas ce que signifie un tel système. Celles et ceux qui ne connaissent pas ce terme iront se renseigner sur un site internet et auront ainsi le plaisir d'améliorer leur culture générale.

Nous vivons une époque pleine d'ambiguïté et certaines organisations en place prennent l'eau à l'intrusion du moindre grain de sable.

Après avoir traversé des périodes fastes et plus faciles, il arrive un vent de l'Est (au sens propre comme au sens figuré) qui nous glace le sang. C'est le début d'une période de vraies montagnes russes. On ne saura pas qui détient la vérité, car cela dépend du moment duquel on part pour faire notre analyse. Chaque génération connaît sa part de fardeaux. Nous affrontons la nôtre sans jamais rebrousser chemin.

Le système politique suisse n'est certainement pas parfait, mais par les temps qui courent, cela semble être l'un des moins mauvais.

A l'échelle de l'organisation de notre commune, on peut estimer que les boucles d'interférence en place fonctionnent avec beaucoup d'aisance et de naturel. En d'autres termes, cela signifie que les décisions prises ont une influence entre elles. Je parle ici en particulier du fonctionnement du conseil, des écoles, de l'administration, de l'édilité, des commissions diverses, des sociétés et bien sûr des citoyennes et citoyens.

Le système de gestion cybernétique permet de créer une boucle de rétroaction de toutes les activités collectives induites et en mouvement dans notre commune. À l'avenir, nous devons réfléchir et agir différemment que par le passé. À titre d'exemple, je citerai le recours aux crédits qui nous permettait d'avoir de l'argent disponible à des faibles taux. Ce changement de paradigme va influencer sur notre planification des propositions de projets qui vous seront présentés et

soumis à votation lors des prochaines assemblées communales. Depuis 2022 avec MCH2 (modèle comptable harmonisé 2) l'autorité communale doit présenter un rapport de gestion sur les activités de l'année écoulée. Chaque responsable de dicastère a fait une synthèse des activités en cours dans son secteur. Vous trouverez ce document en allant sur le site internet de la commune (www.cottens-fr.ch) ou en le demandant au secrétariat communal. Dans le rapport de gestion de notre responsable des finances, il est relevé que depuis 2019 aucun emprunt n'a été contracté par la commune. En revanche, les prochains projets d'envergure nécessiteront probablement un recours à l'emprunt. Notre objectif est d'opter pour des projets qui ont un réel retour sur investissement. Les éventuels emprunts nous coûteront plus cher et nous devons d'autant plus veiller à assurer des finances communales équilibrées.

L'avance de nos projets n'est pas aussi rapide que souhaité car l'époque actuelle nous incite à voir et à planifier avec une vision d'avenir à plus long terme. Notre village continue de se développer et de nombreuses mises à l'enquête et demandes sont actuellement dans le pipeline.

Ce qui est particulièrement rassurant et réjouissant c'est le travail d'équipe du conseil communal avec l'administration, l'édilité et les autres entités nécessaires pour faire vivre et fonctionner le village en bonne harmonie.

Pour terminer, je me permets de vous remercier toutes et tous pour votre super engagement, votre ouverture d'esprit et identification avec la communauté dans laquelle nous vivons.

Le conseil communal et moi-même vous adressons nos cordiales salutations et, par avance, vous remercions de venir nombreux-ses à la prochaine assemblée communale.

Gabriel Nussbaumer, Syndic

Administration communale

Secrétariat communal, caisse communale
et agence AVS
026 477 93 00
Fax 026 477 93 01
admin@cottens-fr.ch
www.cottens-fr.ch
Edilité 026 477 93 03

Heures d'ouverture

Lundi de 17h à 19h
Mardi de 9h30 à 11h30
Mercredi de 9h30 à 11h30
Jeudi de 14h à 18h
En dehors des heures d'ouverture, veuillez prendre
rendez-vous au 026 477 93 00.

Ecoles

Ancien bâtiment 026 477 93 02
Nouveau bâtiment 026 477 93 08

Gendarmerie cantonale, Prez-vers-Noréaz
026 305 87 55

Bibliothèque Régionale d'Avry (BRA)
026 470 21 42

Ludothèque des Schtroumpf
079 488 10 76

Service des repas à domicile
026 477 93 00

Service social de Sarine Ouest
026 477 16 88

Accueil extrascolaire Cottens (AES)
077 447 58 88

Feu **118**
Ambulance **144**

Ramassage des déchets

Pour rappel, lorsqu'un lundi est un jour férié, le ramassage des déchets ménagers a lieu le **mardi qui suit**.

Attestation d'étudiant et apprenti pour 2023

Taxe ordures

Nous vous rendons attentif(e) que la taxe ordures est facturée dès le 1^{er} janvier de l'année de la majorité.

Sur présentation d'une attestation, les apprenti(e)s ou les étudiant(e)s jusqu'à leur 25^e année sont dispensé(e)s du paiement de cette taxe.

Taxe non pompier

Depuis 2023, la taxe d'exemption du corps des sapeurs-pompiers est également due dès le 1^{er} janvier de l'année des 18 ans.

Toutefois, sur présentation d'une attestation, les apprenti(e)s ou les étudiant(e)s jusqu'à leur 25^e année sont dispensé(e)s du paiement de cette taxe.

Si vous êtes concerné(e) par ces exemptions, pensez à transmettre votre attestation à l'administration communale dès que celle-ci est en votre possession mais au plus tard le 31 décembre 2023. Passé ce délai, cette taxe sera due.



Assemblée communale du 2 mai 2023 à 20h, à la salle paroissiale

Commune de Cottens
www.cottens-fr.ch

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 décembre 2022** (ce procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration & Autorités / Assemblées / Procès verbaux)
2. **Comptes 2022**
 - 2.1. **Présentation des comptes de résultats 2022 et des investissements 2022**
 - 2.2. **Prise de position de la commission financière sur le rapport de l'organe de révision**
 - 2.3. **Approbation**
3. **Modifications de divers règlements**
 - 3.1. **Règlement relatif à la participation communale aux frais de soins dentaires scolaires**
 - > Vote
 - 3.2. **Statuts du COSAHL – Clé de répartition des charges**
 - > Rapport de la Commission financière
 - > Vote
 - 3.3. **Statuts de l'ABVGN – Limite d'endettement**
 - > Rapport de la Commission financière
 - > Vote
 - 3.4. **Règlement du cimetière**
 - > Précisions relatives au tarif d'entrée (par personne) et aux autres prestations
 - > Vote
4. **Election complémentaire à la commission des naturalisations**
5. **Divers**

Les différents documents relatifs aux points à l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouvertures ainsi que sur le site Internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration & Autorités / Assemblées / Prochaine Assemblée.

Le Conseil communal



INFOS IMPORTANTES

Arrivée dans la commune – dépôt des papiers

A toutes fins utiles, nous rappelons à toutes les personnes établies récemment à Cottens qu'elles ont **l'obligation de venir s'annoncer au bureau communal dans les 14 jours suivant leur arrivée (Art. 5 – Loi sur le contrôle des habitants)** et d'y déposer un acte d'origine ou un document équivalent pour les personnes de nationalité suisse ou une copie du permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère.

En outre, les documents suivants doivent être fournis à l'administration communale:

- > Une copie des certificats d'assurance maladie pour tous les membres de la famille/ménage
- > Une copie de l'assurance ménage
- > Une copie de votre bail à loyer si vous êtes locataire
- > Une copie de votre dernier avis de taxation

Si vous arrivez avec des enfants mineurs, le certificat de famille ou un certificat de partenariat ou, à défaut, d'un document jugé équivalent

Si vous arrivez avec des enfants et êtes séparé-e ou divorcé-e, la convention passée entre les ex-époux précisant qui détient l'autorité parentale

Un nouvel acte d'origine doit être déposé au bureau communal en cas de modification de l'état civil, soit en cas de:

- > Mariage
- > Divorce
- > Décès du conjoint
- > À la majorité

L'Administration communale

Départ de la commune

La personne qui quitte la commune doit annoncer son départ au préposé sans délai et indiquer sa destination (art. 11 – loi sur le contrôle des habitants)

Votre départ doit être annoncé en vous présentant au guichet de l'Administration communale.

De plus, **pour les propriétaires**, vous avez l'obligation d'annoncer la vente de votre bien ou tout changement de locataire.

Lors de la vente ou lors du changement de locataire vous devrez nous informer de la date de la vente, du nouveau propriétaire ou locataire et nous indiquer le cubage du compteur d'eau à la date de la vente.

Nous vous remercions d'avance de votre obligeance.

L'Administration communale

DÉVELOPPEMENT DES OBJETS DU TRACTANDA

2. Comptes 2022

2.1. Compte de résultats

L'exercice 2022 clôt avec un résultat positif de CHF 621 883.10 bien au-delà de la prévision budgétaire de CHF 116 590 frs. Il s'agit là des premiers comptes établis selon les règles du modèle MCH2, règles dont l'application exerce une influence certaine sur les résultats. Pour rappel, plusieurs éléments sont traités différemment ou portés en compte, aux charges comme aux revenus, alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant. C'est pourquoi la comparaison avec les comptes 2021 n'a pas lieu d'être.

Il n'en demeure pas moins que ce sont des recettes fiscales meilleures que prévu qui expliquent pour une part importante le résultat 2022: le revenu des impôts ordinaires et celui des impôts spéciaux participent à ce bon résultat pour plus des deux tiers.

- > L'impôt sur les personnes physiques (revenu et fortune) progresse, mais de manière beaucoup plus contenue que les années précédentes en rapportant quelque CHF 116 834 supplémentaires. Cette progression est due aux soldes d'impôts des années antérieures provisionnés ou facturés en 2022. S'agissant des impôts ordinaires, s'y ajoute notamment un solde d'impôt sur le bénéfice des personnes morales.
- > Le revenu des impôts spéciaux évolue à la hausse de manière relativement marquée. Ainsi, le rendement de l'impôt sur les gains immobiliers et les plus-values est multiplié par 2,5, alors que l'impôt sur les mutations génère un revenu également bien au-dessus des estimations. Cela signifie que les transactions immobilières sont restées soutenues.

D'autres éléments expliquent les variations entre le budget et les comptes 2022. D'une part : la dissolution, pas prévisible, du solde de la provision constituée pour le passage au nouveau régime de prévoyance du personnel enseignant (CHF 109 285), des amortissements revus à la baisse, des

charges liées surestimées ou des travaux d'entretien pas nécessaires influencent les charges globales à la baisse. D'autre part, l'inscription au compte de résultats – et non au compte des investissements – de la participation de la commune aux nouveaux vestiaires et à la buvette du FC Cottens (CHF 150 000) les influence à la hausse.

Du côté des recettes, hormis celles générées par les impôts, les avoirs de la commune auprès d'associations intercommunales ont été portés en compte, ce qui constitue une nouvelle pratique.

Dans le détail des dicastères, il convient en outre de relever que

- > Le budget de l'administration générale a été sous-estimé: les jetons du conseil communal bien supérieurs aux prévisions s'expliquent par les nombreuses séances liées aux chantiers en cours. Le coût de la numérisation des permis de construire, pas planifiée en 2022, et celui de la maintenance et des dépannages informatiques participent également au dépassement.
- > Au dicastère de la formation, les charges liées à l'enseignement sont généralement inférieures aux prévisions. Alors que celles liées aux bâtiments scolaires, qui sont un peu plus élevées que prévu, avaient été estimées avec le raccordement au CAD, qui n'a pas encore eu lieu.
- > Prévoyance sociale: comme déjà indiqué lors du commentaire du budget 2023, les subventions aux crèches et garderies enregistrent une forte hausse, qui pourrait bien se confirmer dans les années à venir. La pérennisation de l'aide fédérale, actuellement en discussion aux Chambres, vise un soutien plus important aux parents.

Les revenus de ce dicastère, inhabituellement élevés et incomparables au budget, sont dus à la prise en compte, pour la première fois, de l'avoir de la commune auprès de l'Association intercommunale pour les affaires sociales (ARCOS).

- > Les comptes autofinancés de l’approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées bouclent à l’équilibre comme l’impose la législation. Le compte de la gestion des déchets, également autofinancé, absorbe notamment des frais d’élimination du compost plus élevés en raison d’un volume en constante hausse.
- > La pose tant attendue de la passerelle à la route d’Autigny a été retardée en raison d’exigences administratives, puis de la météo.
- > Le renouvellement de l’éclairage public au quartier la Goille est terminé, mais la facture n’a été réceptionnée qu’en 2023.

En fin de compte, la réévaluation du patrimoine administratif a encore été l’objet d’ajustements. C’est pourquoi le montant du prélèvement sur la réserve inscrit au compte diffère à nouveau du montant budgété.

Marie-Claude Clerc

2.2. Compte des investissements

Les investissements prévus à hauteur de CHF 2 304 000 n’ont pu être réalisés en totalité l’an dernier. C’est principalement le chantier multiple de l’édilité, du chauffage à distance (CAD), de la place de déchets verts et du bouclage Verna-Creusette (approvisionnement en eau) qui explique l’écart entre les intentions et la réalité. Les travaux accusent un retard relativement important pour diverses raisons.

Notamment, la commune n’est pas seul maître du chantier du chauffage à distance. Son engagement se limite, dans la première étape, à la construction du silo destiné à la réception des plaquettes de bois et du bâtiment servant d’enveloppe aux installations techniques du CAD. Cette étape est quasiment terminée. L’investissement et les travaux relatifs aux installations techniques relèvent exclusivement du Groupe E. La seconde étape, qui consiste à raccorder les bâtiments communaux et qui est financée par un crédit d’investissement distinct, dépend de l’avancement des travaux du Groupe E.

De plus, Les travaux concernant les nouveaux bâtiments de l’édilité sont à bout touchant.

- > La place de déchets verts doit être complétée par divers équipements de finition, notamment le dispositif permettant d’y accéder individuellement au moyen d’un pass.
- > Le bouclage Verna-Creusette pour l’approvisionnement en eau, y compris le raccordement au CAD et au bâtiment de l’édilité, se fait parallèlement et en coordination avec les travaux du Groupe E.

Certains travaux ont heureusement pu être achevés en 2022:

- > L’installation d’un robot-tondeuse au terrain de foot
- > Les travaux de finition au carrefour des routes de Fribourg, du Centre et d’Autigny avec la pose de pavés en bordure de la bande herbeuse et la plantation d’une haie exigée par l’autorité cantonale
- > La numérisation du plan d’affectation de zones (PAZ) et du plan directeur communal
- > En outre, la participation à la construction des nouveaux vestiaires et de la buvette du FC Cottens a été versée telle qu’octroyée par l’assemblée communale.

En fin de compte, c’est un montant ramené à CHF 1 372 704 qui a été dépensé au titre des investissements, financé sans recours à l’emprunt. L’excédent de dépenses s’élève à CHF 1 300 476.

Marie-Claude Clerc

Bilan	au 1.1.2022	au 31.12.2022
1 Actif	13 672 257,95	20 897 132,47
10 Patrimoine financier (PF)	5 943 086,62	3 297 699,65
100 Disponibilité et placements à court terme	2 534 938,33	1 641 672,56
101 Créances	1 638 039,86	-2 140 255,93
104 Actifs de régulation	10 969,00	3 789 398,17
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	4 084,05	6 884,85
14 Patrimoine administratif (PA)	7 729 171,33	17 599 432,82
140 Immobilisations corporelles PA	7 714 675,83	17 035 752,01
142 Immobilisations incorporelles PA	14 495,50	63 960,81
145 Participations, capital social PA		499 720,00

Bilan	au 1.1.2022	au 31.12.2022
2 Passif	-13 672 257,95	-20 897 132,47
20 Capitaux de tiers	-8 238 840,68	-7 626 018,37
200 Engagements courants	-262 178,39	-393 447,12
204 Passifs de régulation	-139 936,15	-95 325,80
205 Provision à court terme	-2 739 195,70	
206 Engagements financiers à long terme	-4 436 000,00	-6 740 905,45
208 Provision à long terme	-200 000,00	
209 Engagements envers les financements spéciaux et les fonds de	-461 530,44	-396 340,00
29 Capital propre	-5 433 417,27	-13 271 114,10
290 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-567 541,93	-3 141 944,85
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)		-1 837 124,67
299 Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	-4 865 875,34	-8 292 044,58

2.1. Comptes de résultats	Budget 2022		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	436 828,00	100 528,00	571 837,75	161 575,94
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	98 330,00	41 000,00	82 446,59	53 099,50
2 FORMATION	2 289 045,00	179 150,00	2 196 942,33	127 230,15
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	91 010,00	5 000,00	221 451,01	464,70
4 SANTÉ	595 845,00	7 000,00	587 049,34	3 183,20
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	921 905,00	8 000,00	903 916,69	85 316,80
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	523 335,00	42 540,00	524 827,14	51 693,90
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1 281 375,00	1 163 070,00	1 134 857,34	1 038 166,40
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	22 175,00	30 000,00	29 029,90	54 905,45
9 FINANCES ET IMPÔTS	239 160,00	5 039 310,00	6 839,40	5 305 444,55
Totalisation	6 499 008,00	6 615 598,00	6 259 197,49	6 881 080,59
Résultat	116 590,00		621 883,10	

2.2. Comptes des investissements	Budget 2022		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 FORMATION	42 000,00			
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	180 000,00		178 182,29	
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	146 000,00		96 747,40	
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	668 700,00	51 000,00	169 221,17	72 228,00
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	2 300,00			
9 FINANCES ET IMPÔTS	1 265 000,00	33 400,00	928 553,50	
Totalisation	2 304 000,00	84 400,00	1 372 704,36	72 228,00
Résultat		2 219 600,00		1 300 476,36

Liste des engagements hors bilan	2022	2021
Réseau Santé de la Sarine	202 792,10	169 324,00
Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest	54 687,00	168 856,00
Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français	519 177,00	467 595,00
Résidence pour personnes âgées St-Martin, Cottens	*	2 181 821,40
Association pour l'épuration régionale des eaux usées des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN)	380 568,70	406 544,40
ARCOS – Association régional à but multiples des communes ouest sarinoises	4 291,60	7 461,20
Engagement total	1 161 516,40	3 401 602,00

*inclus dans Réseau Santé de la Sarine



PET-RECYCLING SCHWEIZ



CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL

**COMMUNE DE COTTENS
1741 COTTENS FR**

point de collecte de PET-Recycling Schweiz, a collecté un total de

4867 KILOGRAMMES

de bouteilles à boissons en PET en 2022. Ces quelques 176 672 bouteilles ont été recyclées par PET-Recycling Schweiz puis transformées en PET recyclé de qualité. Outre la production de matières premières précieuses, cette collecte a permis les économies suivantes en faveur de l'environnement:



**ENVIRON 14 601 KILOGRAMMES
DE GAZ À EFFET DE SERRE**



**ENVIRON 4624 LITRES
DE PÉTROLE**

L'élimination correcte des bouteilles à boissons en PET est un moyen simple de promouvoir la protection du climat, d'économiser l'énergie, de réduire les déchets et de préserver les énergies non renouvelables. Merci pour votre engagement. Chaque bouteille compte!

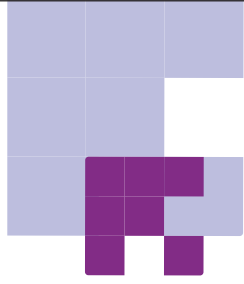


Jean-Claude Würmli
Directeur



PET-Recycling Schweiz, Hohlstrasse 532, 8048 Zurich, info@prs.ch, petrecycling.ch

2110



Julien Ropraz
Conseiller à la clientèle

Agence Générale de Fribourg
Avenue de la Gare 7, 1700 Fribourg
Mobile +41 79 538 04 40
julien.ropraz@baloise.ch

La vraie vie, c'est
bénéficiaire
d'un conseil
de proximité.

Armando Barassi
Agence de Fribourg
079 447 76 05
abarassi@groupemutuel.ch

groupemutuel
Santé & Prévoyance



3. Modification de divers règlements

3.1. Règlement relatif à la participation communale aux frais de soins dentaires scolaires

Bien qu'il ne date que de trois ans, le règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires doit être revu car, d'une part, son application n'est pas correcte, d'autre part, certaines formulations sont trop peu précises.

Selon le règlement en vigueur, la base de calcul servant à déterminer la participation de la commune est le revenu brut cumulé. Or, il s'avère que la base de calcul utilisée par l'administration, et ainsi transmise d'année en année sans que l'on s'aperçoive de cet écart, est le revenu imposable (position 7.91 de l'avis de taxation). Selon les contribuables, les bases de calcul peuvent ainsi passer du simple au double. Nous devons corriger cette situation.

Le conseil communal propose d'adopter désormais, comme base de calcul, le revenu net figurant sur l'avis de taxation (position 4.91), inférieur, voire bien inférieur au revenu brut, mais déterminé avant les déductions sociales pour enfants et les déductions pour frais médicaux. On peut en effet concevoir que ces deux déductions couvrent déjà les coûts ou une partie des coûts des soins dentaires.

Une autre nouveauté est la fixation d'une limite de la fortune imposable au-delà de laquelle la commune ne verse aucune subvention. Le conseil communal estime en effet que la fortune doit être prise en compte dans la détermination de la participation de la collectivité publique. Le nouveau règlement fixe cette limite à 100 000 frs.

Le règlement actuel ne prévoit en outre pas de participation aux coûts des traitements orthodontiques. Ceux-ci ont pu cependant être l'objet d'une participation communale exceptionnelle dans le cas de revenus très modestes. Cela dit, la participation pour ce type de traitements doit être réglée distinctement des traitements ordinaires en raison de leur spécificité et de l'importance de leurs coûts. Telle est du moins la pratique adoptée par la plupart des communes. Le projet de règlement fixe ainsi une participation forfaitaire de 200.– frs par enfant et par année pour tout traitement orthodontique, indépendamment du revenu ou de la fortune des parents.



Pour rappel enfin, le calcul de la participation communale est opéré à l'aide du barème annexé au règlement. Ce barème ne subit aucune modification.

Le projet de révision de ce règlement figure sur le site internet de la commune.

Le conseil communal vous demande d'accepter cette révision.

Marie-Claude Clerc



Je suis là pour vous à Cottens.

Julien Minguely, conseiller en assurances et prévoyance
T 026 347 33 47, julien.minguely@mobiliere.ch

Agence générale Fribourg
Daniel Charrière

Rue du Centre 14
Villars-sur-Glâne
1701 Fribourg
T 026 347 33 33
fribourg@mobiliere.ch
mobiliere.ch

la Mobilière

2808101

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte.

Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus. Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus. Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !

Pas encore de ligne Pedibus dans la commune, c'est le moment d'agir ! Contactez-nous fribourg@pedibus.ch



La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 – www.pedibus.ch



Pour une mobilité d'avenir **ate**



3.2. Statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL) – Clé de répartition des charges

3.2.1. Contribution communale à la hausse?

Les dernières modifications des statuts de l'Association regroupant les CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac datent de fin 2020. La modification de la clé de répartition des charges couplée au projet de construction du CO de Givisiez impliquent une nouvelle révision statutaire. S'agissant d'une modification essentielle des statuts (art. 113 LCo), celle-ci doit être approuvée par les législatifs des trois quarts des communes membres de l'Association représentant plus des trois quarts de la population légale de toutes les communes membres. Si cette approbation est acquise, les statuts modifiés entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Les modifications concernent trois éléments.

3.2.2. La composition du comité de direction (art. 16)

En 2016, une première étude démographique avait fait ressortir la nécessité de construire un nouveau CO pour répondre à la croissance des effectifs des élèves scolarisés dans les quatre écoles regroupées au sein de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, soit les CO du Gibloux, de Marly, Pérolles et Sarine-Ouest. Elaborée sur mandat de l'Association, l'étude Microgis, livrée fin novembre 2022, réaffirme notamment la nécessité de délester les écoles du CO de la Ville qui accueillent actuellement les élèves de Sarine-Nord et du Haut-Lac français. Le nouveau CO de Givisiez apportera ainsi la réponse à la question des capacités d'accueil. Avec la construction d'un nouveau CO dans la commune de Givisiez, cette dernière devient de facto une commune siège au sens de l'article 16 al.1 des sta-

tuts de l'Association. En tant que telle, elle dispose d'un siège au comité de direction, celui-ci passant dès lors de 12 à 13 membres. Un toilettage de l'article en question s'impose en conséquence.

Lors de sa séance du 14 décembre 2022, l'assemblée des délégués de l'Association a approuvé à l'unanimité la modification suivante de l'article 16 al.1 des statuts:

Art. 16 Composition

¹ Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et de dix de onze autres membres selon la représentation suivante:

[...]

> un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, **Givisiez**, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne);

Le Conseil communal vous recommande d'adopter cette nouvelle disposition.

3.2.3. La clé de répartition des frais (art. 37)

En 2021, les charges de l'Association se sont montées à près de 28,5 millions. Ces charges sont réparties entre les 27 communes membres de l'Association selon une clé fixée à l'article 37 des statuts: 75% selon le chiffre de la dernière population légale et 25% selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal (IPF). Cette clé de répartition date de 2012. L'IPF indique la capacité financière plus ou moins forte des communes. Celles dont l'IPF est supérieur à 100 points, que l'on pourrait appeler les communes riches, contribuent plus que proportionnellement à leur population, cela en faveur des communes bénéficiaires, les communes moins riches, ayant un IPF inférieur à 100 points. C'est ce qu'on appelle la solidarité.

Bienvenue à la



**Venez nous rendre visite au rez-de-chaussée
du complexe communal (Rte d'Onnens 5) à Neyruz
le mercredi de 15h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 11h00.**

Durant les vacances scolaires, ouverture uniquement
le samedi et vacances de Noël/Nouvel An fermé !

Une palette de plus de **1'200 jeux** est à disposition des clients qui peuvent
soit souscrire un abonnement annuel de
Fr. 40.-- pour 4 jeux par prêt,
soit emprunter les jeux en payant
une location de base de Fr. 3.--et Fr. 1.-- à Fr. 3.--/jeu à chaque prêt.
La durée du prêt est de 3 semaines.

Voulez-vous louer des grands jeux pour une fête de famille ou une
animation ? Ils sont à votre disposition. Votre enfant invite-t-il des ami(e)s
pour son anniversaire ou une autre occasion ? Des boîtes avec de nombreux
jeux sélectionnés sont prévues pour petits et grands.

Nous sommes à la recherche de nouveaux et nouvelles ludothécaires

Vous disposez d'un mercredi après-midi
ou d'un samedi matin 1 fois par mois.

Vous aimez le contact et travailler
avec des collègues sympathiques et motivé(e)s.

Vous acceptez de travailler bénévolement.

Alors, ... n'hésitez pas, venez rejoindre notre équipe.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter
Cécile Emmenegger, présidente, tél. 026 477 30 73 ou
ludo.neyruz@bluewin.ch ou tél. 079 488 10 76.

Notre site internet : ludo-neyruz.ch



Edition 2023.02/CEH

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire en 2016 a eu un impact relativement lourd sur les charges de l'Association puisque les communes assument désormais 50% des frais de traitements du personnel enseignant contre 30% auparavant (+ 6 millions entre 2015 et 2016). Cet élément influence naturellement à la hausse la part des 8 communes contributrices. Le montant péréquatif (montant de solidarité) est ainsi passé de 694 000 frs en 2012 à 939 000 frs en 2021 (ratio: $\times 1,35$).

L'une de ces 8 communes, Villars-sur-Glâne, demande depuis plusieurs années de revoir la clé de répartition en vigueur, considérant sa charge comme trop élevée en regard de sa population scolaire. En 2021, son indice de potentiel fiscal (IPF) était de 164,92, de loin le plus élevé des communes de l'Association. Cette commune contribue par conséquent fortement au montant péréquatif, soit à hauteur de 636 361 frs en 2021. Pour la même année, l'IPF de Cottens était de 80,82. Notre commune est donc bénéficiaire: le système péréquatif actuel (75%/25% IPF) réduit sa facture de près de 32 000 frs.

Le comité de direction de l'Association, présidé par le préfet puis la préfète, en collaboration avec la commission financière, a mené des réflexions approfondies afin de répondre à la demande de Villars-sur-Glâne, toujours avec la volonté de maintenir une solidarité entre les communes membres. Plusieurs modèles et simulations ont été analysés, tenant également compte du futur CO de Givisiez.

Au terme de ces réflexions, le comité de direction a proposé à l'assemblée des délégués de l'Association de réduire le coefficient péréquatif de 5%. La clé de répartition des charges s'en trouve modifiée comme suit: 80% selon le chiffre de la dernière population légale et 20% selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal (IPF). Cette nouvelle répartition représente une diminution du montant péréquatif de 188 000 frs et se traduit par une hausse moyenne de la facture à payer par les communes bénéficiaires de l'ordre de + 1,1% (impact min. Neyruz +0,5% ou + Fr. 1,80/habitant, impact max. Misery-Courtion +1,9% ou + Fr. 6.40/habitant). Pour la commune de Cottens l'impact est de 1,2% ou + Fr. 4,30/habitant, soit Fr. 6 516.– supplémentaires sur la base des comptes 2021.

Lors de sa séance du 14 décembre 2022, l'assemblée des délégués de l'Association a approuvé cette modification de la

clé de répartition par 47 voix contre 42. A noter que Villars-sur-Glâne dispose de 13 voix. Le texte adopté est le suivant:

Art. 37. b) Critères de répartition

Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants:

- > 75% **80%** selon le chiffre de la dernière population légale;
- > 25% **20%** selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

Le Conseil communal vous recommande de refuser cette modification.

3.2.4. La limite d'endettement (art. 39)

La limite de l'endettement a déjà été révisée à plusieurs reprises afin de répondre aux besoins en matière d'infrastructures scolaires et la limite d'endettement actuelle est fixée à 100 millions de francs. Elle a évolué de la manière suivante: jusqu'en 1988 elle était de 10 millions, de 1998 à 2003 de 30 millions, de 2004 à 2017 de 50 millions et dès 2018 de 100 millions. L'endettement net au 31 décembre 2021 était de 25 499 815 francs.

A souligner que l'endettement de l'Association est également à mettre en balance avec la valeur assurée des bâtiments qui représente au 1^{er} janvier 2022 une somme totale de 111,5 millions de francs (sans le mobilier et l'informatique).

Les principaux objets d'investissements (> 1 million de francs brut) en réponse auxdits besoins peuvent être résumés comme suit;

- > 1998–2003: agrandissement et transformation du CO du Gibloux
- > 2003: assainissement, rénovation et agrandissement des cuisines pour les cours d'économie familiale du CO de Pérolles
- > 2002–2004: 3^e étape de transformation du CO de Marly
- > 2001–2008: construction du CO de Sarine Ouest
- > 2007: réfection de l'aula et réaffectation de l'ancienne chapelle du CO de Pérolles
- > 2017: transformation de l'aile nord de 1959 et aménagement de deux salles de classe supplémentaires au CO de Pérolles



Présentation du Foyer de Jour du Home du Gibloux

La mission du Foyer de jour est de favoriser le maintien à domicile et de soutenir les proches aidants, tout en maintenant les capacités des hôtes.

Le Foyer de jour est un lieu de vie sociale animé. Il favorise les activités en tous genres, les rencontres et les échanges. C'est également un relais pour soutenir les proches aidants.

Le rythme de fréquentation

Le rythme de présence est modulable selon les besoins de chacune. L'accompagnement est personnalisé tout en collaborant avec les proches et le réseau.

Une fréquentation régulière contribue à maintenir l'autonomie déjà existante et favorise ainsi la possibilité de rester chez soi, tout en profitant d'une vie sociale animée et plus active.

Les activités du Foyer de jour

L'accompagnement est adapté avec le respect de l'autonomie en lien avec la philosophie montessorienne.

- Activités motrices et globales (préparation culinaires, gym, jeux...)
- Activités cognitives (jeux de mémoire, cartes,...)
- Sorties culturelles et récréatives
- Repas en commun
- Et bien d'autres activités...

Les informations complémentaires

Mme Lässer Stéphanie, responsable du Foyer de jour est à votre disposition pour de plus amples informations au 026 411 81 59 ou par e-mail : foyerdejour@homedugibloux.ch

- > 2017: transformation et aménagement de deux salles de classe supplémentaires au CO de Sarine Ouest
- > 2018–2021: correction des défauts de construction et remplacement des stores au CO de Sarine Ouest
- > 2022–2023: achat de terrains pour la construction du CO de Givisiez
- > 2022–2025: assainissement des ailes de 1974 et 1978 ainsi que de l’enveloppe globale du CO de Marly
- > 2022–2028: études et construction du CO de Givisiez

On prévoit aujourd’hui une nouvelle forte augmentation des besoins en financement: 19,45 millions de francs pour le CO de Marly et une enveloppe estimée à 61,5 millions de francs pour le nouveau CO de Givisiez (pour lesquels un éventuel renchérissement doit, par précaution, être envisagé), sans oublier les besoins courants en matière d’entretien/rénovation. L’ensemble de ces éléments provoquera, à l’horizon 2026, le franchissement de la barre des 100 millions de francs d’endettement.

Le comité de direction a ainsi proposé à l’assemblée des délégués de porter la limite d’endettement à 125 millions. Cette proposition a été acceptée à l’unanimité des délégués moins 4 abstentions.

L’article modifié est le suivant:

Art. 39. Emprunts de l’Association

¹Les emprunts que l’Association doit contracter pour la construction d’écoles et pour d’autres investissements sont décidés et approuvés par l’Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d’endettement de ~~100~~ **125** millions de francs.

Le Conseil communal vous recommande d’adopter cette nouvelle disposition.

Jean-Bernard Siggen
Marie-Claude Clerc

3.3. Statuts de l’ABVGN – Limite d’endettement

3.3.1. Agrandissement de la STEP d’Autigny et transformation de la STEP de Romont en STAP (Station de pompage)

Modification des statuts

Article 27

L’Association des communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue regroupe les communes reliées aux stations d’épurations d’Autigny (AEGN) et de Romont (AIMGPS). La nouvelle loi sur les eaux, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, demande une gestion globale des eaux à l’échelle régionale. Pour cela, les communes doivent se constituer en bassins versants, c’est-à-dire en entités cohérentes permettant à long terme de gérer l’ensemble des eaux d’une région (eau propre et eau usée).

Les buts de la nouvelle association seront:

1. Elaborer et mettre à jour le plan directeur de bassin versant selon l’article 4 de la loi du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux, RSF812.1).
2. Suivre la mise en œuvre des mesures prévues dans cette planification.
3. Accompagner l’AIMGPS et l’AEGN dans l’étude devant permettre l’optimisation du traitement des eaux usées des deux associations, en particulier les traitements à moyen terme des micropolluants.

3.3.2. Situation à ce jour

A l’heure actuelle, la ressource en eau est traitée de façon sectorielle et locale. Il n’y a souvent que peu d’interactions entre les acteurs d’une même région qui s’occupent des différents domaines liés à la gestion des eaux. La gestion par bassin versant permet d’harmoniser ces approches sectorielles et sert ainsi à une gestion plus globale et intégrale de la ressource en eau.

Une gestion régionale parce que les eaux ne connaissent pas les frontières communales.

La LCEaux demande à ce que les eaux soient gérées au niveau des régions et définit la notion de **bassin versant** comme unité géographique adaptée à la résolution des problèmes. Les bassins versants sont des portions de territoire dont les eaux aboutissent dans le même cours d’eau. Après

consultation, leur délimitation a été fixée par le Conseil d'Etat le 15 décembre 2014.

Dans le but de pouvoir répondre aux diverses exigences en la matière, le territoire du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue a été constitué **en une Association de communes (ABVGN)**.



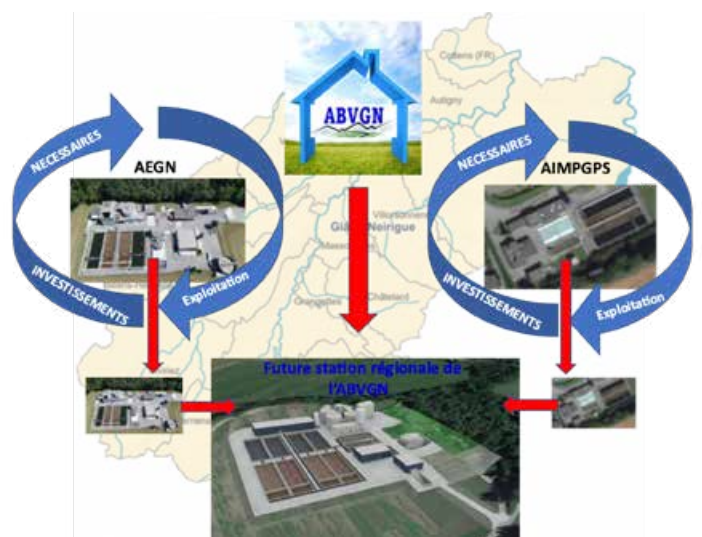
Les statuts en vigueur à ce jour:

- > ont été adoptés par les législatifs des communes membres, d'avril 2019 à novembre 2020;
- > dans le but de pouvoir répondre aux exigences de la Loi sur les eaux (LCEaux) et de procéder au désenchevêtrement des tâches entre ladite Association et les filiales que sont les Associations AEGN et AIMPGPS, le comité de direction en séance du 20 octobre 2022, à pris les décisions suivantes:
- > en plus de l'application de la LCEaux pour le bassin versant, il assure l'application de la fiche 404 du plan directeur cantonal, soit la réalisation d'infrastructures régionales pour le traitement des eaux usées y compris le traitement des micropolluants.

Il en résulte donc les lignes directrices suivantes:

- > L'ABVGN traite l'ensemble des diverses études concernant la Step régionale et la transformation de la Step de Romont en Stap (station de pompage) soit:
 - > Avant-projet de Step;
 - > Projet de Step;
 - > Projet d'exécution et de réalisation; voir planification et coûts estimatifs des études, annexés au présent message.

Les deux associations filiales (AEGN/AIMPGPS) assurent l'exploitation de leur station respective et procèdent aux investissements indispensables à la bonne marche des installations. Le schéma suivant en explique le déroulement.



Modification des statuts de l'ABVGN article 27

Le comité de direction, lors de la séance du 20 octobre 2022, a soumis pour approbation à l'assemblée des délégués du 17 novembre 2022, la modification de l'article 27 comme suit:

Art. 27 (ancien):

- > Limite d'endettement
- > 1 L'association de communes peut contracter des emprunts
- > 2 La limite d'endettement est fixée à:
 - a) CHF 200 000.00 pour les investissements;
 - b) CHF 50 000.00 pour le compte de trésorerie.

Art. 27 Limite d'endettement (nouveau):

> Limite d'endettement

> 1 L'association de communes peut contracter des emprunts

> 2 La limite d'endettement est fixée à:

c) CHF 6 000 000.00 pour les investissements;

d) CHF 100 000.00 pour le compte de trésorerie.

La proposition de modification des statuts a été acceptée par 29 voix et une abstention.

Le processus des investissements au futur

Ladite adaptation des statuts, permettra à l'Association (ABVGN) de mener à bien les divers travaux d'études en général et tout particulièrement ceux concernant la future Station d'épuration régionale, du fait de ne pas dépendre des décisions des deux autres associations (AEGN-AIMPGPS) dont les communes membres sont les mêmes.

Il va sans dire que les deux associations, mentionnées auparavant n'auront plus d'investissements se rapportant à l'extension de la Step d'Autigny en Step régionale, à la transformation de la Step de Romont en Stap et du collecteur pour amener les eaux usées de la Step de Romont à la future Step régionale, dont la mise en service est prévue vers 2030. De plus, l'application de la LFCo sera grandement facilitée, puisque l'ABVGN contractera les emprunts pour couvrir les charges des différentes études.

Répartition des charges – charges de résultats

Lesdites charges sont réparties conformément à l'article 25 des statuts, selon table ci-après.

Annexe 2 aux statuts – selon l'article 25 al. 3 des statuts

Clé de répartition des frais

Commune	Population légale au 31.12.2019	Clé de répartition
Autigny	796	2,75%
Billens-Hennens	786	2,72%
Chénens	842	2,91%
Cottens	1 504	5,20%
Gibloux	7 606	26,30%
Le Châtelard	364	1,26%

Commune	Population légale au 31.12.2019	Clé de répartition
Grangettes	222	0,77%
Massonnens	533	1,84%
Mézières	1 044	3,61%
Romont	5 366	18,56%
Sâles	1 441	4,98%
Siviriez	2 281	7,89%
Villaz	2 303	7,96%
Villorsonnens	1 498	5,18%
Vuistemens-devant-Romont	2 330	8,06%
Total	28 916	100%

Cet objet fera l'objet d'une présentation lors de la prochaine assemblée communale fixée au 2 mai 2023, durant laquelle les citoyens seront appelés à se prononcer sur la modification de l'article 27 susmentionné.

Sources: ABVGN

Jean-Claude Bernold

3.4. Règlement du cimetière

Le conseil communal a décidé d'apporter quelques précisions au règlement du cimetière. Les tarifs en vigueur ne sont pas modifiés.

Aux articles 15 et 16, il est précisé que l'emplacement des urnes est définitif dans le columbarium ou dans une tombe de corps.

Actuellement, la commune reçoit régulièrement des demandes pour regrouper des urnes dans le monument prévu à cet effet. Le problème est que, si nous mettons deux noms sur la même plaquette, la place à l'intérieur du monument est insuffisante pour un tel regroupement.

Quelques précisions terminologiques ont également été apportées afin de favoriser son interprétation.

Yves Nicolet



CarteCulture
KulturLegi
Canton Fribourg | Kanton Freiburg

Participer à la vie culturelle, sportive et de loisir malgré un petit budget.

Vous voulez profiter de la vie culturelle à petit prix ? La CarteCulture de Caritas Fribourg est faite pour vous !

Qu'est-ce que la CarteCulture ?

Cette carte permet aux personnes à petit budget de profiter de rabais d'au moins 30% sur des activités telles que le cinéma, la piscine, les musées, le théâtre, les concerts, les abonnements de journaux, etc.

Qui peut bénéficier de la CarteCulture ?

Vous pouvez obtenir la CarteCulture si vous bénéficiez d'une réduction des primes d'assurance maladie, des prestations complémentaires de l'AVS / l'AI, de l'aide sociale, d'une bourse d'études ou si vous avez une saisie de salaire de 9 mois ou plus.

Quelles sont les offres de la CarteCulture ?

La liste des partenaires et des offres sont référencés sur le site www.carteculture.ch/fribourg-et-region.

Bénéficiez par exemple de :

- 50% de réduction à Equilibre-Nuithonie de Fribourg ;
- 35% de réduction pour l'Estivale Open Air d'Etavayer ;
- 50% sur les spectacles du cirque Knie ;
- 30% de réduction sur les abonnements à La Lanterne Magique ;
- la gratuité des entrées à plusieurs musées du canton ;
- 30% sur les entrées au Papillorama de Chiètres ;
- 40% sur les entrées au théâtre La Malice de Bulle ;
- l'accès aux Epiceries Caritas, etc.

Comment fonctionne la CarteCulture ?

Pour bénéficier des réductions, vous devez présenter votre carte à la caisse des partenaires de la CarteCulture lors de l'achat de votre bien ou service.



FETE DU CERVELAS

Deuxième édition

Samedi 3 juin 2023 dès 17 :00

Cabane forestière de Cottens

Après une première édition qui a ravi tous les participants, **L'AMICALE** met sur pied la deuxième édition de cette fête villageoise.

La société offre les cervelas, à vous de les griller à votre convenance sur le feu allumé par les organisateurs.

Divers jeux seront proposés aux enfants, petits ou grands.

Un choix de boissons vous sera proposé à des prix modérés.

ALORS TOUTES ET TOUS à VOS COUTEAUX SUISSES

L'AMICALE

LES INFOS DES DICASTÈRES

Bienvenue aux nouveaux habitant·e·s de Cottens de l'année 2022

Les nouvelles et nouveaux habitant·e·s de notre village, invité·e·s à la rencontre du jeudi 8 décembre 2022 avec le conseil communal, étaient nombreux. A l'occasion de cet évènement coutumier, la Commune de Cottens accueille chaque année ses nouvelles et nouveaux citoyen·ne·s afin de leur souhaiter la bienvenue et faire connaissance. Pour l'année 2022, nous avons eu le plaisir d'inviter 56 familles.

Après un apéritif dînatoire organisé et servi par une collaboratrice de l'administration communale et les membres du conseil, les citoyens-nes ont eu la possibilité de visiter le traditionnel marché de Noël de Cottens organisé par le responsable du dicastère de l'enseignement, le conseil des parents et le corps enseignant.

Le conseil communal souhaite que les nouvelles et nouveaux citoyen·ne·s de notre commune se sentent bien accueilli·e·s afin que leur intégration soit rapide et harmonieuse.

Gabriel Nussbaumer, Syndic

Majorité civique des jeunes citoyens de notre village

Dans notre commune, le conseil communal invite depuis de nombreuses années les jeunes citoyen·ne·s, durant l'année en cours de leur majorité civique, à une sortie culturelle et récréative.

Nous souhaitons garder cette tradition afin que les jeunes consacrent un peu de leur temps avec les membres du conseil communal. Cette rencontre crée des liens de convivialité spontanés et un moment de communication rare et unique entre jeunes et moins jeunes.

En 2022, dans notre honorable commune, ce sont 20 jeunes qui ont atteint leur majorité civique. Le 18 novembre 2022, c'est en présence de 8 jeunes inscrit·e·s que le conseil communal a visité la patinoire de Fribourg-Gottéron. A l'issue de cette intéressante découverte, un apéritif et un repas ont

été servis au Sport Café. Et comme bouquet final, nous avons participé au match de hockey entre HCFG et Davos. Grâce à notre présence et à nos encouragements, l'équipe



HCFG gagna la partie face à son adversaire le HC Davos 4-1 (0:0 3:0 1:1).



Le conseil communal adresse un grand merci aux 8 jeunes participant·e·s qui, par leur présence à cette soirée, ont en quelque sorte contribué et joué le jeu de la convivialité villageoise.

Gabriel Nussbaumer, Syndic



**Vous êtes à la recherche
d'un nouveau défi professionnel ?**

**devenez
ACCUEILLANT·E FAMILIAL·E**

un emploi de la petite enfance
que vous exercerez à votre domicile
activité rémunérée et formation assurée

**envoyez-nous
votre CANDIDATURE**

famiya, service de garde d'enfants
info@famiya.ch - www.famiya.ch



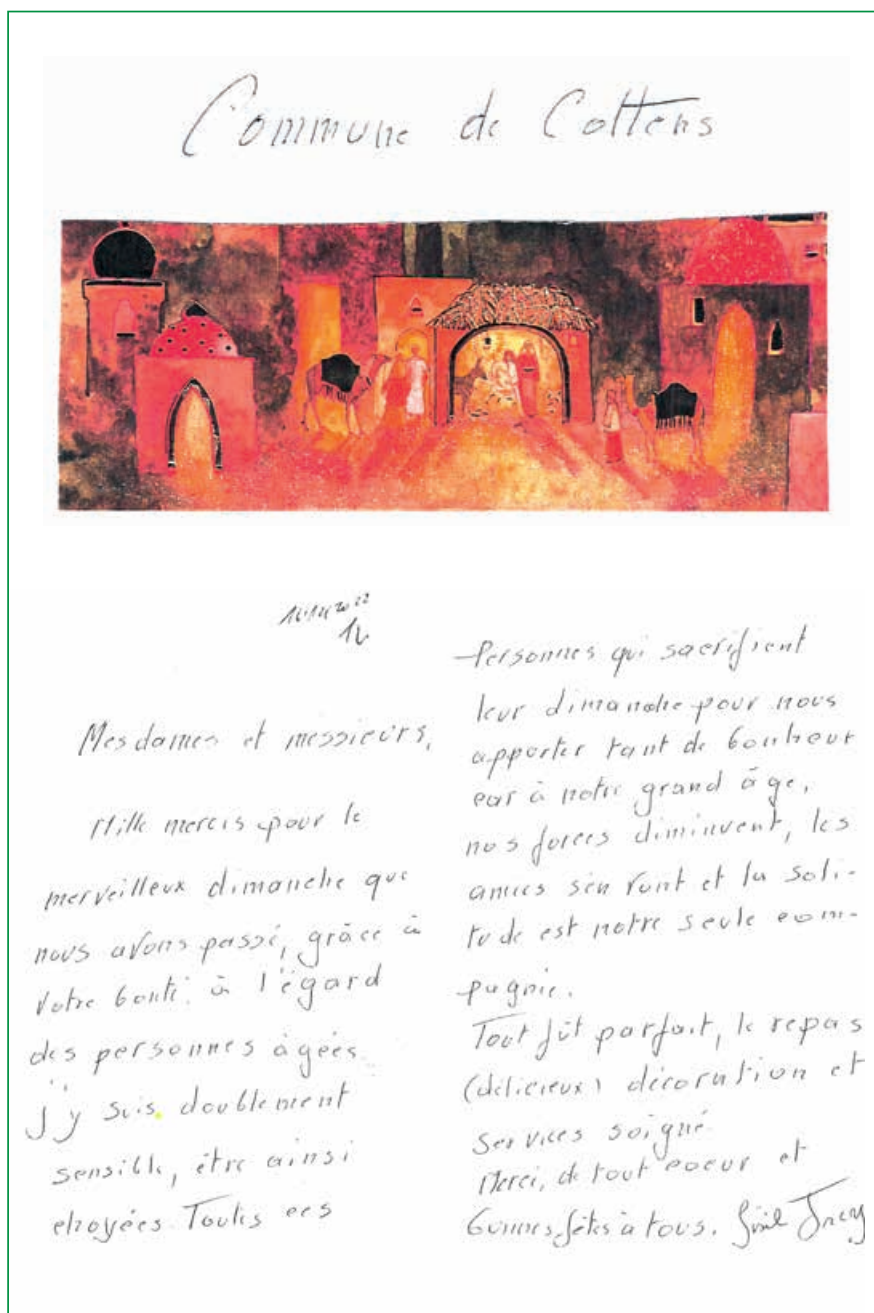
Le Noël des aînés du dimanche 11 décembre 2022

Le conseil de paroisse, avec le soutien financier partiel de la commune, a organisé le 11 décembre 2022 dans la salle paroissiale sous l'église le Noël des aînés. Plus de 100 convives ont répondu à cette invitation.

Après un apéritif convivial animé par la chorale Les Alouettes, un délicieux repas fut servi à tous les participants. Les décorations des tables réalisées avec un talent artistique prometteur par les enfants des classes primaires du village ont enchanté tous les invités. L'équipe de cuisine bénévole, animée par un grand chef de cuisine du nom de Patrick Folly, ne nous laissa pas indifférents. Le 11 décembre 2022, Patrick Folly revêtait la toque de chef de cuisine pour la 14ème fois. Un grand merci et un immense bravo pour ce volontariat. Tous nos remerciements et toutes nos félicitations à Patrick Folly, à son équipe ainsi qu'au conseil de Paroisse, organisateur principal de cet événement. Patrick Folly nous a précisé qu'en principe, lui et son team s'occuperaient du repas des aînés de Cottens, pour les années 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030. En 2031 cependant, il nous promet d'y participer mais cette fois en tant qu'invité.

De tels rassemblements sont bénéfiques pour la communication et la culture d'un bon esprit villageois. L'administration communale a reçu de nombreux remerciements des aînés pour l'organisation de ce repas de Noël. Ci-après, nous permettons de vous en donner un exemple.

Gabriel Nussbaumer, Syndic



LE CHAUFFAGE À DISTANCE

Notre solution locale et durable pour votre confort.



Experts
en solutions
énergétiques
globales

groupe





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Le grand retour du bois

matière noble, locale et durable

Notre empreinte écologique est toujours plus marquée, il est temps de revenir aux fondamentaux et de redonner sa place au bois dans notre quotidien en phase de décarbonisation.

Par sa texture chaleureuse, sa création d'ambiance incomparable, le bois nous reconnecte avec notre environnement naturel. Ce matériau indigène qui pousse chaque jour sous nos fenêtres est encore largement sous-exploité. L'accroissement annuel des forêts fribourgeoises dépasse le demi-million de m³. Nous en exploitons chaque année environ 260'000 m³. En soustrayant les forêts improductives situées dans des secteurs inaccessibles ou escarpés, un peu moins de 100'000 m³ sont annuellement encore disponibles.

La mise en œuvre du bois amène une véritable plus-value régionale. Elle fournit du travail aux équipes forestières, puis à nos scieurs et pour terminer à de nombreux artisans menuisiers, ébénistes et j'en passe. Cette matière première transformée in situ est une véritable mine d'or locale. Cette constatation est encore plus flagrante lorsqu'on analyse les chiffres pour la production de bois-énergie. Le tableau ci-dessous résume bien le bilan financier pour une région. La valeur ajoutée est énorme. Tous ces flux financiers engendrent des places de travail locales, nourrissent des familles mais aussi génèrent des impôts pour nos institutions publiques. Ces dernières années et avec ce réflexe d'économie de proximité, plusieurs bâtiments notamment des écoles ont été construits ou sont en cours de construction en bois local dans le canton. Effort remarquable à pérenniser !

Capital investi et création de valeur



	Bois	Mazout	Gaz
Total	100.-	100.-	100.-
Région	50.-	16.-	14.-
Suisse	45.-	25.-	12.-
Etranger	5.-	59.-	74.-

Source : Energie-bois Suisse

Les énergies fossiles provoquent des dommages écologiques démesurés que ce soit par l'extraction, le raffinage ou encore le transport, à l'inverse le matériau bois est sobre et écologique. Il est malheureusement évident qu'en exploitant la totalité du potentiel bois encore disponible en Suisse, sous forme de matériau ou d'énergie, il ne pourra subvenir à l'ensemble de nos besoins.

Cependant, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre afin d'exploiter l'entier de ce potentiel qui sommeille dans nos forêts. C'est une contribution de plus dans l'optique de réduire notre empreinte écologique en valorisant un matériau naturel au bilan carbone neutre.



Ecole de Marly en construction avec du bois local

De la forêt jusqu'au produit fini, l'ensemble des sous-produits est utilisé. Les billes de mauvaise qualité et une partie des branchages sont transformées en copeaux de bois pour alimenter les chauffages à distance. La sciure issue de la fabrication de poutres ou planches est utilisée à la production de pellets pour les chauffages. L'écorce des troncs livrés en scierie alimentent les fours de séchage des produits du sciage et des chauffages à distance.

Il faut toutefois être raisonnable et ne pas tomber dans l'autre extrême en voulant absolument exploiter jusqu'à la dernière brindille. Cette pratique encore courante jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle lorsqu'on se chauffait principalement avec des poêles domestiques n'est plus d'actualité. Une proportion d'arbres secs sur pied et de bois mort en forêt est indispensable au bon fonctionnement de notre écosystème. Cela permet de favoriser notamment une quantité d'insectes et de champignons gages d'une grande biodiversité et résilience du milieu. Contrairement à certaines croyances, ces bois en état de décomposition ne propagent aucune maladie.

Le clic utile

<https://www.holz-bois-legno.ch/fr>

Hauterive, février 2023

Frédéric Schneider

Ing. forestier du 1^{er} arrondissement

Service des forêts et de la nature



IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale.



IPSO vient tout juste de fêter ses 2 ans d'activité. Ce sont près de 250 interventions qui ont été réalisées et vous êtes toujours plus nombreux à nous solliciter pour divers travaux.

IPSO vous doit cette croissance. Notre panel de travaux s'élargit et vous participez de manière directe à la réinsertion des personnes engagées dans notre service. Ce ne sont pas moins de 4 anciens bénéficiaires de l'aide sociale sur 6 qui ont quitté IPSO en ayant signé un contrat de travail.

Pour tout ça, on vous doit un grand MERCI !



- Fabrication
- Montage
- Nettoyage et entretien de propriété
- Manutention
- Réparation
- Débarrassage
- Transport de marchandises
- Petits travaux de peinture
- Etc...

Une visite à domicile suivi d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement. N'hésitez pas à nous contacter pour tous vos besoins. Vous serez conseillés et bénéficierez d'un travail de qualité. Nous sommes également à même de vous diriger vers des entreprises compétentes pour les travaux que nous ne pourrions assumer nous-mêmes.

Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'ARCOS est de 30.-/heure.



Avis / Témoignages clients

« A plusieurs reprises, des travaux de coupe d'herbe, de nettoyage et défrichage de talus ont été réalisés sur mon terrain privé. Le contact est très facile avec IPSO et très réactif. Le travail est très bien réalisé et dans les délais prescrits. Je suis très satisfait de leur travail et les recommande avec plaisir. » **Monsieur A. Ponthaux**

« Disposant d'un budget limité, notre association a fait appel à IPSO pour un travail particulier d'équipements. La collaboration a été fructueuse et les délais tenus. » **Monsieur D. Avry-sur-Matran**

« Nous avons eu la chance de bénéficier des services d'IPSO et nous ne pouvons que les recommander pour leur efficacité et leur disponibilité. » **Mme F. Cottens**

« Le monde marche sur la tête. Il est des organisations telles qu'IPSO qui font exactement le contraire. Elle donne la chance à des personnes qui en ont moins que nous tous. En plus leur travail est impeccable, dans les délais et très soigné. Donner du travail à IPSO c'est être acteur de la réinsertion pour des personnes en difficulté, faites leur confiance, vous ne serez pas déçus. » **Anonyme, Onnens**

Contact :

David Robert, responsable IPSO
Route de Rosé 49, 1754 Rosé
079 244 61 13

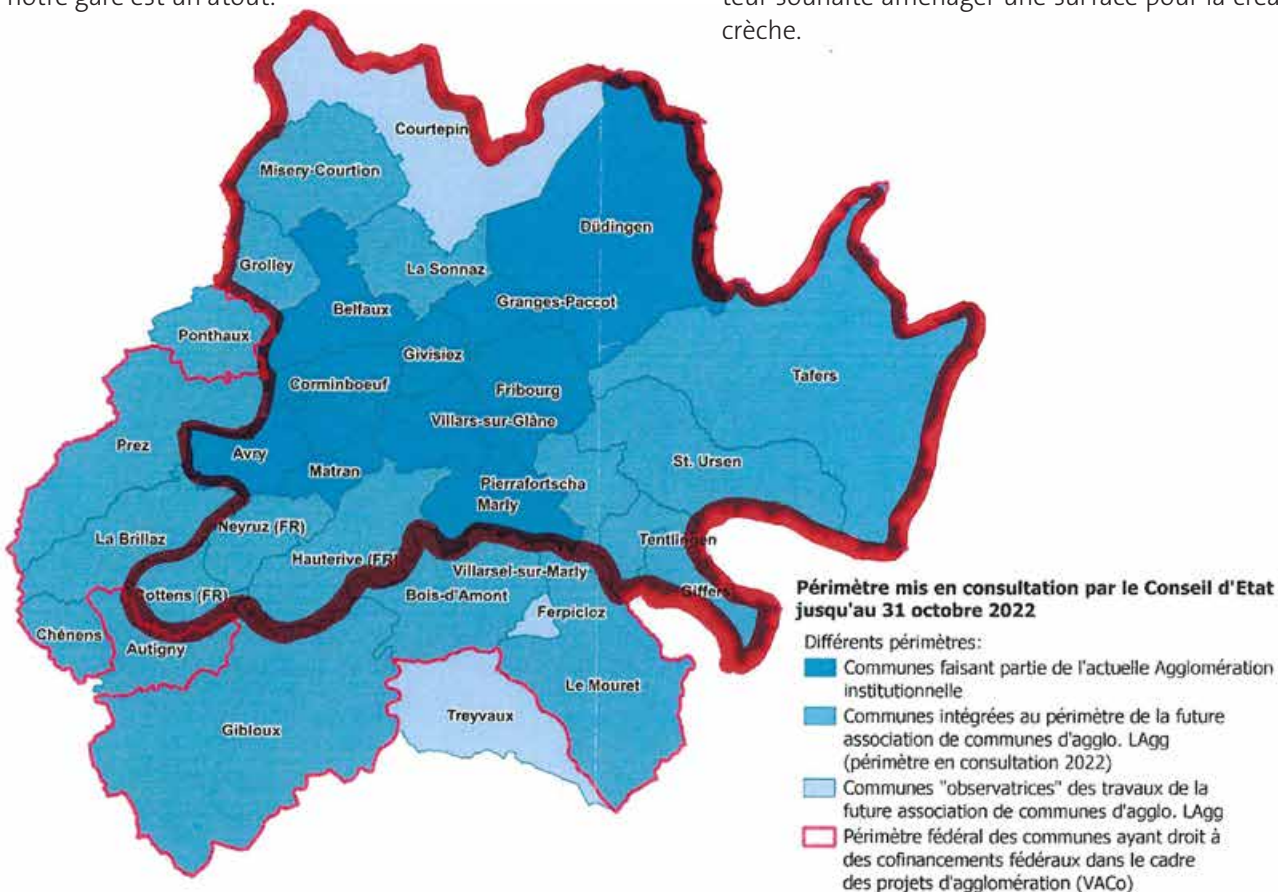
ipso@arcos-sarine.ch
<https://www.arcos-sarine.ch>

Aménagement du territoire, constructions, cadastre et mensuration

Plan d'aménagement (PAL)

La mise à l'enquête de la numérisation de notre PAL s'est terminée à mi-février. Une opposition est parvenue à la commune.

Comme annoncé dans la presse par le Conseil d'Etat, la Commune de Cottens a été retenue dans le nouveau périmètre de l'agglomération (cf. illustration) avec une étude prévue sur deux ans. Notre commune est une localité à renforcer et à relier dans le plan directeur régional de la Sarine. Le maintien de notre gare est un atout.



Constructions

Le permis de construire pour les immeubles de la caisse de pension de l'Etat, situés dans le quartier Les Prés proche de la résidence St Martin, a été délivré au début du mois de mars.

La rénovation de l'ancien Denner, rte du Centre 3, est terminée et le permis d'habiter provisoire a été délivré. Avec la fin de cette rénovation, cet ancien bâtiment protégé donne un certain cachet à l'entrée du village.

La construction de deux immeubles avec surfaces commerciales et appartements a débuté dans le quartier de Belmont, soit à l'entrée du village direction Romont. Le promoteur souhaite aménager une surface pour la création d'une crèche.

Mensuration

À la suite de la mise à l'enquête de la nouvelle mensuration, toutes les remarques et oppositions ont été traitées. Nous attendons un retour des services de l'Etat.

Claude Magnin



Catimini est une association qui accueille les enfants de 2 à 5 ans, de Cottens et des communes environnantes à raison de une fois deux heures et demi par semaine pour le groupe de jeux et de deux fois deux heures par semaine pour la maternelle.

Elle propose des activités qui stimulent l'éveil et le développement global de l'enfant en le menant petit à petit vers son autonomie et en l'aidant à s'ouvrir vers le monde extérieur.

Renseignements et formulaires d'inscription sur notre site internet : www.association-catimini.ch

Contact : Zoé Fleury, Route de Belmont 28, 1741 Cottens ; maternelle.catimini@gmail.com

L'éducation de votre enfant nous tient à ♥

epmfr.ch

- ✓ Développement global de l'enfant
- ✓ Initiation à l'allemand et à l'anglais dès la 1H
- ✓ Préparation au Cycle d'Orientation
- ✓ Devoirs surveillés six fois par semaine
- ✓ Infrastructure complète au service de l'enfant
- ✓ Accueil et activités extrascolaires à la carte
- ✓ Équipe pédagogique qualifiée et impliquée



École Privée Molésou

Information sur l'eau potable 2022

Qualité microbiologique et chimique

Les échantillons prélevés aussi bien à notre source que directement chez nos consommateurs présentent des valeurs inférieures aux prescriptions légales.

Qualité chimique

La dureté moyenne de l'eau dans le réseau est de 35.3° fH. Cette valeur peut servir de référence pour les réglages des adoucisseurs ou l'ajustement de la quantité de poudre à lessive.

Nitrates

Les échantillons prélevés à notre source du Pontet contenaient 6 et 8 mg/l de nitrates.

L'AESO a distribué au cours de l'année 2022 l'eau de ses différents fournisseurs, sources communales et autres associations.

Les provenances des eaux sont fournies par l'AESO de la manière suivante: soit 30% des eaux de nappe et 70% des eaux de source.

Autres caractéristiques

Le goût est neutre. Le chlore utilisé et le système de filtration n'entraînent aucune altération olfactive. A titre préventif, un traitement dans un réacteur UV est réalisé à la sortie du réservoir de la Perreire avant distribution.

En cas d'évènements particuliers tels que rupture de conduite, restriction d'utilisation, pollution ou autre, l'administration communale avertira la population dans les plus brefs délais avec une alarme par SMSup, mais également par iSarine ou un tout-ménage.

Votre conseiller communal responsable de l'eau potable et M. Christophe Yerly (079/473 13 75), employé communal, sont disponibles pour recueillir vos observations.

Yves Nicolet

Economie d'énergie

Lors du dernier bulletin d'information communal nous vous avons informé-e-s des mesures d'économie d'énergie que le conseil communal avait prises, selon les recommandations de la Confédération et du Conseil d'Etat.

Les mesures qui ont été prises dès le mois de juillet nous ont permis de faire des économies de consommation d'électricité de l'ordre de 20%. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui y ont participé, soit les enseignantes et enseignants ainsi que les employés communaux et spécialement le concierge qui devait régler le chauffage. Dans les classes, le matin à 7h30 il faisait 20 degrés et 21 degrés à 11h30. Force est de constater que l'activité humaine dans les salles de classe fait monter la température. Même si nous n'avons pas connu de coupures d'énergie durant cet hiver, nous avons décidé de continuer sur cette lancée afin de diminuer notre consommation, ce qui est une bonne chose pour la transition énergétique.

Marc-Antoine Sauthier



Pour vos fêtes et manifestations

**Notre expérience nous permet de
vous proposer la meilleure
solution pour chaque événement.**



**Route de Fribourg 44
1741 Cottens
026 477 00 95**

**www.boucherie-cottens.ch
boucherie.cottens@bluewin.ch**

TOYOTA bZ4X
100% électrique. 100% 4x4.

**10 ANS
DE GARANTIE
TOYOTA**

Garantie de 10 ans ou 160'000 km (selon première éventualité) à compter de la 1^{re} immatriculation, activée lors du service et valable sur tous les véhicules Toyota. Vous trouverez des informations détaillées dans les dispositions applicables en matière de garantie sur toyota.ch.

LIMAT
GARAGE  NEYRUZ

Sentiers pédestres

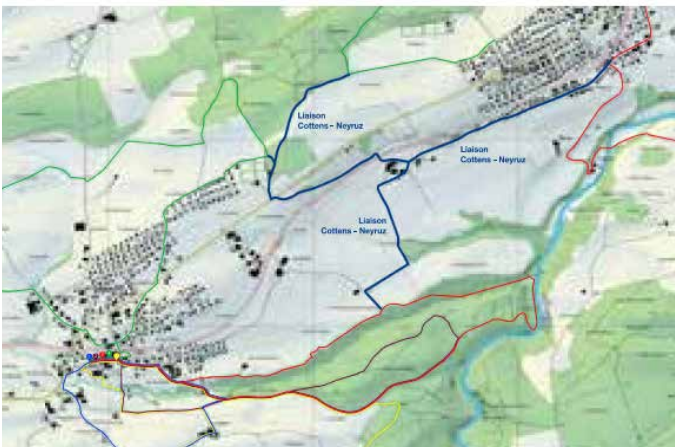
Au printemps de cette année, les communes de Cottens et Neyruz vont procéder au raccordement de leurs sentiers pédestres. Un balisage approprié sera installé aux endroits stratégiques afin de fournir les informations nécessaires aux marcheurs. Le balisage se fera avec des panneaux synoptiques permettant une visualisation optimale sur les liaisons.

Les principales liaisons se feront à partir:

- > du terrain de football de Cottens via la forêt pour atteindre le terrain de football de Neyruz
- > de la forêt des Rialets vers Nierlet avec 2 variantes: direction le village de Neyruz ou via le chemin qui remonte vers le terrain de football de Cottens.

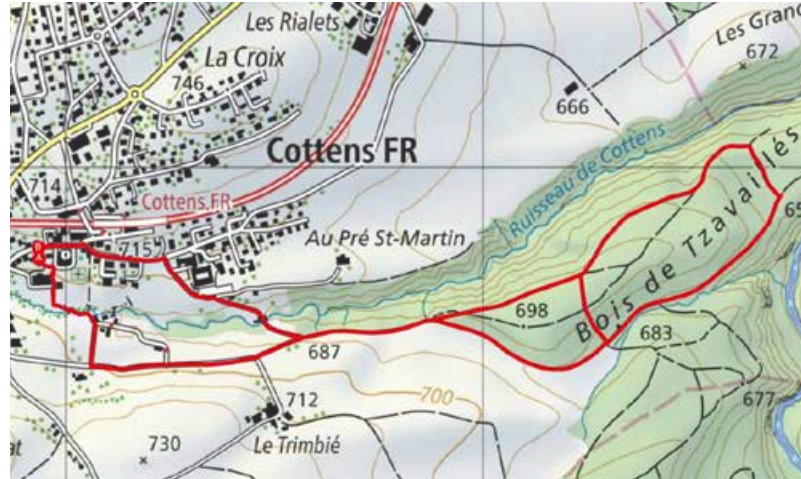


Liaison Cottens - Neyruz



Le prochain objectif est de réaliser des liaisons avec les autres villages voisins également.

Marc-Antoine Sauthier



Sentier botanique

La commission d'animation a planché, depuis de nombreux mois, sur la réalisation d'un chemin botanique. Afin que ce chemin soit digne de son nom, nous nous sommes associés à un très grand spécialiste des plantes, Monsieur Emmanuel Roggen, herboriste et droguiste, qui habite de surcroît notre village.

Les objectifs d'un tel sentier sont:

- > Informer le promeneur habituel sur la botanique
- > Attirer des randonneurs intéressés par les plantes
- > Sensibiliser à la protection de la biodiversité
- > Fournir un outil pédagogique pour tous.

Nous pourrions également compter sur la participation très active des écoles qui fourniront des commentaires avisés sur un certain nombre de plantes. Cela se fera via un QR-code. Je profite de cette occasion pour remercier tous-tes les enseignant-e-s pour leur participation.

Le parcours partira de l'administration communale et se poursuivra en direction du bois de Chavailles avec une boucle pour le retour via la résidence St-Martin.

Marc-Antoine Sauthier

MOREL SARL
AUTOMOBILES.CH

Garage
plus

Achat - Vente
Réparations toutes marques

Spécialiste Ford

Richard Morel
Route de Lentigny 1
1741 Cottens
T 026 477 17 10
M 079 429 28 05
morel.automobiles@bluewin.ch

FANTAS'TE
Coiffure



COIFFURE ET ONGLERIE
Route du Centre 98 - 1741 Cottens
079/546.75.13
www.fantastif-coiffure.ch

Boulangerie
Pâtisserie
Alimentation



Marchon & Favre

1741 Cottens
026/477.15.13

Cottens 026/477.15.13 Villargiroud 026/653.12.08
Ursy 021/909.58.58 Posieux 026/411.31.35
Neyruz 026/477.33.32 Matran 026/400.02.28
Bulle 026/912.80.20

www.boulangerie-marchonfavre.ch

www.lamagnuiserie.com



Création d'agencements sur mesure



Parquets véritables, sols stratifiés, terrasses en bois et WPC



Portes d'entrée et portes intérieures



Fenêtres PVC, PVC/alu, bois, bois/alu



Entretien et réparation

T. 026 565 51 55

N. 079 580 73 47

Mail : info@lamagnuiserie.ch



A propos d'école...

L'école de la Clé de Cottens avec son directeur, ses enseignants et ses élèves a repris son rythme de croisière après les vacances de Noël. En calculant les effectifs de l'école primaire, nous avons demandé officiellement l'ouverture d'une seconde classe 1H-2H pour la prochaine année scolaire. Nous attendons la confirmation du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) qui devrait tomber dans le courant du mois de mai.

La perspective du prochain camp de ski à La Fouly pour les 5H à 8H et celle du camp vert à Charmey pour les 3H-4H motivent encore plus les élèves à s'impliquer dans leur travail et leurs activités quotidiennes.



Concernant le conseil des parents, je tiens ici à le remercier pour l'organisation du marché de Noël du 8 décembre dernier. Grâce aux nombreux sponsors, à la présence d'exposants de qualité et grâce à vous, chers visiteuses et visiteurs, ce marché fut un grand succès. Le bénéfice de cet événement a dépassé les CHF 10 000.-, ce qui est un record en la matière. De plus, nous avons eu la chance d'accueillir un champion du monde, en l'occurrence M. Florent Lacilla, qui a remporté la médaille d'or aux championnats du monde de compétences professionnelles WorldSkills le 31 octobre à Dresden en Allemagne.

Autre succès, la soirée non pas fondue mais soirée raclette avec plus de 140 personnes présentes. Le bénéfice avoisine les CHF 1500.- L'idée était vraiment d'offrir aux personnes présentes une soirée sympa et conviviale avec des prix adaptés aux familles.

Concernant l'AES, nous allons réitérer l'essai de l'année passée. L'accueil sera de nouveau ouvert pendant quelques jours des vacances scolaires d'été (la première semaine et la



dernière avant la reprise de l'école) en fonction des inscriptions que nous aurons reçues.

Toutes les intervenantes de l'AES sont prêtes à assumer cette tâche qui demande une excellente organisation, une grande flexibilité et beaucoup de responsabilité.

Vous devez savoir que le SEJ fait régulièrement des visites pour contrôler le fonctionnement de l'AES. Cette visite, durant laquelle les points suivants ont été observés et notés, a eu lieu le lundi 16 janvier 2023: personnel et qualification – activités permettant le développement, le soutien et l'apprentissage – relations et interactions – inclusion et participation – collaboration avec la famille et l'école – équipement – sécurité, santé et hygiène.

Il n'y a eu aucune remarque négative de la part de la personne préposée à ce contrôle. C'est donc une jolie forme de reconnaissance pour tout le travail accompli par les intervenantes de l'AES. Peuvent-elles trouver ici ma reconnaissance et mon respect!

Une collaboration est prévue avec le cabinet OralStudio à Cottens pour les contrôles dentaires annuels de nos élèves. Une convention a donc été signée entre la commune et le dit cabinet. Cette convention doit encore être ratifiée par le Service dentaire scolaire cantonal ainsi que par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Ce partenariat permettra à la commune d'économiser sur les frais occasionnés par la venue de la cabine dentaire mobile.

Autre bonne nouvelle: une crèche va s'ouvrir à Cottens. C'est une initiative privée qui permettra à de nombreuses familles de pouvoir placer leurs enfants dans une structure qui faisait défaut à Cottens jusqu'à maintenant. Son ouverture est prévue en été 2024. Des informations supplémentaires vous seront communiquées dans le courant de cet automne.

Et pour terminer, j'ai eu la chance de participer au Noël de l'association Catimini en étant dans un habit «spécial» et je dois avouer que j'ai vraiment beaucoup apprécié ce moment partagé avec les enfants et les parents présents, malgré le froid intense. Vous voyez, et ce sera ma conclusion, que le «métier» de conseiller communal est vraiment diversifié, exigeant mais surtout passionnant.

Jean-Bernard Siggen

Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires

Mardi 15h-18h
Mercredi 15h-19h30
Jeudi 15h-18h
Vendredi 15h-18h
Samedi 9h-12h

8 documents
pour un prêt
de 1 mois

Prix

Jusqu'à 16 ans :
gratuit
Apprentis/étudiants :
15.-
Adultes :
30.-

plus de
23'000
documents

Romans
Large
vision

Animations

gratuites

Né pour lire
Heures du conte
Ateliers philo
ExplorActifs

...

Plus d'infos sur
bra.avry.ch



Bibliothèque régionale d'Avry
CO Sarine-Ouest
Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran
biblioavry@bluewin.ch
026 470 21 42

Infos et nouveau



Formation à l'utilisation du nouveau catalogue et foire aux questions le

vendredi 5 mai
de 16h30 à 18h

Nouveau site web

Avec de nouvelles fonctionnalités :

- Guide pratique de la bibliothèque
- Pré-inscription en ligne
- Calendrier des événements
- Inscription aux animations
- Coin des profs

Horaires été 2023

du 10 au 23 juillet

Samedi 9h-12h

Mercredi 15h-19h30

Fermeture estivale

du 24 juillet au 15 août

dès le 16 août

reprise de l'horaire habituel

Suivez-nous sur



ProginServices.ch

Déchetterie ■ Location ■ Services

Nous vous proposons une grande variété de services professionnels, en toute confidentialité, rapidement et à un prix concurrentiel, le tout dans le respect pour notre environnement

Déchets@Home

Nous vous proposons un service de déchetterie à domicile pour les personnes à mobilité réduite, non véhiculés ou celles qui veulent s'épargner le temps de se rendre à leur déchetterie locale, tout en évitant de salir leur voiture, le tout dans le respect de la nature ce qui contribue écologiquement à la survie de notre planète.

Selon vos besoins, nous venons chercher vos déchets à domicile, le jour convenu avec vous lors de la signature de votre abonnement.

Eco-S	Eco-M	Eco-L	Eco-XL
Dès 15.-	Dès 25.-	Dès 40.-	Dès 40.-
• Idéal pour 1-2 personne(s)	• Idéal pour 3-4 personne(s)	• Idéal pour 5 personnes et plus	• Entreprise
• 1 passage par mois	• 1 passage 1 semaine sur 2	• 1 passage par semaine	• Immeuble
			• Groupe

Entreprises			
Job-S	Job-M	Job-L	Job-XL
Dès 40.-	Dès 50.-	Dès 50.-	Dès 80.-
• 4 passages par mois	• 4 passages par mois	• 2 passages par mois	• 4 passages par mois
• 2 caisses de 37L	• 4 caisses de 60L	• 4 caisses de 80L	• 4 caisses de 80L
• 2 caisse de 60L			

A chaque passage, nous ramassons vos déchets que vous amenez habituellement à la déchetterie tels que : papier (60L), PET (60L), verre (37L), aluminium (37L), piles, ampoules, capsules de café,....

Les encombrants sont sur demande.

Progin Marc - La Comba 1, 1747 Corserey – 079/813.60.88 - marc.progin@hotmail.com

duplirex ¹⁹⁶⁹

VOTRE CENTRE BUREAUTIQUE
COPIEURS - PAPETERIE - MOBILIER

WWW.DUPLI.CH
ONLINE SHOP

LA PAGE DES SENIORS

Pétanque

«Tu tires ou tu pointes?». La pétanque, c'est bon pour le moral! Si ce «sport» vous tente, venez rejoindre l'amicale de Cottens au boulodrome situé à la route d'Onnens, à l'ancien stand de tir (à l'écart de la route, sur la droite). Cette activité est gratuite.

Les premiers et troisièmes mercredis du mois, de 14h à 17h, de mai à septembre.

Renseignements au 076 397 52 19 auprès de M. Martial Magnin.

Programme d'activités seniors – 2023

1. Découverte du monde avec Jean-Pierre Perroud – Voyage photographique avec commentaires et discussion
Mercredi 5 avril 2023, à 10h30, à la Résidence St-Martin
2. Promenade des seniors (invitation suivra)
Jeudi 25 mai 2023, à 7h45, place de la gare
3. A la découverte du sentier botanique de Cottens avec Catherine et Emanuel Roggen-Crausaz – Balade dans la flore locale de juin... et plus
Mardi 20 juin 2023, à 10h, rendez-vous au couvert forestier (bois de Tzavallés)
4. Atelier pratique informatique avec Georges Marfurt – Utilisation du téléphone portable/smartphone
Mardi 19 septembre 2023, à 10h, à l'administration communale (nombre limité d'inscriptions – si la demande l'exige nous ferons deux groupes)
5. Découverte du monde avec Rodolphe Thomi – Sur et autour du Chemin de St-Jacques, avec commentaires et discussion
Mercredi 8 novembre 2023, à 10h30, à la Résidence St-Martin

Commission des seniors



La TABLE DES SENIORS déménage au restaurant de la Résidence St-Martin

Rendez-vous, dès février, le 1er **mercredi** de chaque mois, à 12h00.

Menu du jour à Fr 12.-, boissons non comprises (participation de la Commune incluse)

Inscription nécessaire jusqu'au **mardi 11h30** à l'administration communale, Tél. 026 477 93 00.



ACTIVITES / SERVICES DE PRO SENECTUTE FRIBOURG À COTTENS ET ENVIRONS

SERVICE DE NETTOYAGE

Service	Lieu	Jour et date	Heure	Tarif	Contact
Service de nettoyage	À votre domicile	À convenir	À convenir	CHF 36.-/h	Pro Senectute 026 347 12 94

Un service de nettoyage **avec du cœur**, pour un logement propre et pour votre bien-être.

CONSULTATION SOCIALE

Service	Lieu	Jour et date	Heure	Tarif	Contact
Consultation sociale	À votre domicile ou dans nos bureaux	À convenir	À convenir	Gratuit	Pro Senectute 026 347 12 40

ACTIVITES DU SERVICE SPORT, FORMATION ET CULTURE

Activité	Lieu	Jour et date	Heure	Tarif
Gymnastique	Autigny Halle de gym	Mercredi 11.01 au 28.06.2023	15h30 – 16h30	CHF 7.- / leçon
Gymnastique	Neyruz Halle de gym	Mercredi 11.01 au 28.06.2023	13h45 – 14h45	CHF 7.- / leçon
Pétanque	Cottens (ancien stand)	1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredis du mois de mai à septembre	-	Gratuit
Balades conviviales (bons marcheurs)	Neyruz Rdv parking communal	Mardi	Départ à 08h30 (avril-sept) Départ à 09h00 (oct-mars)	Gratuit
Jeux de cartes	Lentigny	Mardi, toutes les deux semaines	14h00-16h30	Gratuit
Balades conviviales	Lentigny ou Onnens	Mardi	Départ à 09h00	Gratuit
Cours informatiques privés	À votre domicile ou dans nos bureaux	À convenir	À convenir	CHF 70.-/h à domicile CHF 50.-/h dans nos bureaux



Ces cours sont subventionnés par l'Office fédéral des assurances sociales, car ils favorisent tout particulièrement l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées.

Information et inscription : www.fr.prosenectute.ch // 026 347 12 93 // sportetformation@fr.prosenectute.ch

PRO
SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

LES MARCHEURS DU JEUDI

Programme des marches de mai à septembre 2023

- > Toutes les personnes libres le jeudi peuvent se joindre au groupe
- > Aucune inscription n'est nécessaire, il faut simplement être présent au lieu de rendez-vous à l'heure fixée par le programme ci-dessous
- > Le programme peut être consulté sur le site cottens-fr.ch, au pilier public et au Denner à Cottens

Date	Rendez-vous	Lieu	Durée	Départ	Retour	
Mai						
Me 17	Place de l'église	Villaz–St-Pierre circuit à la montagny de Lussy	2h–2h30	8h30	12h	
Je 25	Place de l'église	Avry–Chesopelloz–Avry	2h–2h30	8h30	12h	
Juin						
Je 1	Place de l'église	Farvagny–Le Bry–Bord du lac–Rossens–Farvagny	Michel A.	2h–2h30	8h30	12h
Me 7	Place de l'église	Vuisternens–Romont–Sommentier–Vuisternens–Romont	Marcel	2h–2h30	8h30	12h
Je 15	Place de l'église	Thierrens circuit (Bois des brigands du Jorat)		3h–3h30	8h00	Journée
Je 22	Place de l'église	Mézières circuits (Parqueterie)		2h–2h30	8h30	12h
Je 29	Place de l'église	Marly–Pierrafortscha–Marly	Michel R.	2h–2h30	8h30	12h
Juillet						
Je 6	Place de l'église	La Vuisternaz–Villarlod–La Vuisternaz	Michel A.	2h–2h30	8h30	12h
Je 13	Place de l'église	Salavaux–Morat–Bateau–Salavaux–Bellerive	Michel A.	3h–3h30	8h00	Journée
Je 20	Place de l'église	Bulle–La-Tour-de-Trême–Les Albergeux–Bulle		2h–2h30	8h30	12h
Je 27	Place de l'église	Marly–Tinterin–Villarzel-s-Marly–Marly	Georges	2h–2h30	8h30	12h
Août						
Je 3	Place de l'église	Düdingen circuit	Marcel	2h - 2h30	8h30	12h
Je 10	Place de l'église	Vallée de Joux (Roche Champion)	Roland B.	3h–3h30	8h30	Journée
Je 17	Place de l'église	Chavannes-Les-Forts–Prez-vers-Siviriez–Chavannes-les-Forts		2h - 2h30	8h30	12h
Je 24	Place de l'église	Montagny-les-Monts–Les Arbognes–Montagny-les-Monts	Roland B.	2h–2h30	8h30	12h
Je 31	Place de l'église	Romont–Villaranon–Romont	Georges	2h–2h30	8h30	12h
Septembre						
Je 7	Place de l'église	Alterswil circuit	Michel R.	3h–3h30	8h00	Journée
Je 14	Place de l'église	Matran–Villars-sur-Glâne–Matran		2h–2h30	8h30	12h



RECHERCHE

Commission communale des naturalisations – Appel à candidature

A la suite du départ d'un membre de la commission des naturalisations, une élection sera à l'ordre du jour de l'assemblée communale fixée au **mardi 2 mai 2023**. Les citoyennes et citoyens de la Commune de Cottens sont tous éligibles à la fonction de membre de cet organe.

Grâce à son expérience personnelle, chaque citoyen qui s'engage enrichit le débat. Nous espérons que cet appel vous incite à déposer votre candidature. Celle-ci peut être proposée jusqu'au moment de l'élection.

Toute personne souhaitant des informations peut prendre contact avec la responsable du dicastère ou auprès de l'administration communale.

Le Conseil communal

INSTALLATIONS
Clerc
s.a.r.l.



SANITAIRE - CHAUFFAGE - ADOUCISSEUR
RENOVATION - DEPANNAGE

CH - 1741 Cottens (FR)

Rte du Centre 11

Tel : 026 / 477 34 14

Natel : 079 / 204 18 75

contact@installationsclerc.ch

«Pour vos projets
**les plus exigeants,
faites appel à moi!»**

Marc Vancampenhout

EP: AMADEUS 1754 AVRY-BOURG
3800 INTERLAKEN
1820 MONTREUX

Avry-Bourg 19/15, www.amadeus-ag.ch

Notre service
fait la différence.

AGENDA

Avril 2023

Sa 22 Loto, Fanfare
Di 30 Loto des enfants,
Conseil des parents

Mai 2023

Sa 6 Loto, Tireurs
Je 25 Promenade des seniors



Photographies par © Anorac Studio

à Autigny Aux 4 Éléments AquaSoins

proposent

Aquabike Aquagym

Tapis de course, Jump

(Cours avec monitrice, vidéo ou en individuel)

Bébés nageurs

Chambres d'hôtes

Pour vos fêtes de famille, la visite de vos amis,
nous vous offrons un hébergement de proximité



Chambres d'hôtes



Aux 4 Éléments AquaSoins

Lucien & Dominique Haller Sobritz

Tél. 079.308.27.29 - 026.477.07.26

www.aux-4-elements.ch accueil@aux-4-elements.ch



FÉLICITATIONS



Elle était la seule résidante de Cottens à fêter ses 90 ans en 2022, qui plus est le jour de Noël! Elle, c'est M^{me} **Colette Brugger** qui a choisi, il y a quelques années, de s'installer dans notre commune pour le confort qu'elle offre.

L'esprit bien clair, M^{me} Brugger raconte volontiers son parcours de vie débutant à Estavannens, s'en éloignant petit à petit à vélo pour rejoindre son «bon ami» et futur mari à Fribourg, faire halte une vingtaine d'années à Rossens et arriver finalement à Cottens, pas bien loin de ses deux fils.

Nos meilleurs vœux l'accompagnent.



La BCF, proche de vous !

Succursale de Cottens
Route de Fribourg 44
1741 Cottens

www.bcf.ch



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert